

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/ Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/ Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/ Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/ Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/ Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/ Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/ Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/ Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/ Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc.. have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc.. ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/ Commentaires supplémentaires: | Pagination continue. |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| 10X | 14X | 19X | 22X | 26X | 30X |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12X | 16X | 20X | 24X | 28X | 32X |

Bibliothèque des Familles.

LE

FOYER DOMESTIQUE,

Journal Religieux, Littéraire, Historique, Agricole et de Tempérance.

Rédigé par un Comité d'Écrivains Catholiques.

Le *Foyer Domestique*, accessible à toutes les bourses par son bon marché, paraît le JEUDI, par feuille de 16 pages, double colonne, dont 12 pages de matières choisies, formant chaque année un volume de 624 pages.

Comme les beaux anges de Milton, qui puisaient la lumière dans des vases d'or, les jeunes personnes viendront à notre Journal puiser cette éducation qui fait l'orgueil des mères et l'honneur des familles.

TROISIÈME ANNÉE.

Ottawa, JEUDI, 14 Février 1878.

Les lettres pour abonnements, envoi d'argent, etc., doivent être adressées à Mr. l'Administrateur du *Foyer Domestique*, à Ottawa.

Prix de l'Abonnement \$2.00 par Année.

Un Morceau de Musique chaque Mois.

Liste des Collaborateurs.

- Adam**, (Abbé F. L. T.)—Montreal.
Alleau, (Abbé Th.) Missionnaire Apostolique, à Paris. (France.)
Amiot, (Guil.) Avocat—Québec.
B....., (Abbé G.)—Ottawa.
Baillargé, (G. F.) Sous-Ingénieur en Chef des Travaux Publics du Canada—Ottawa.
Beauchamp, (Joseph)—Etudiant en Droit—Montreal.
Bélanger, (J. A.)—Ottawa.
Benoit, (Alph.)—Ottawa.
Benoit, (Sam.)—Ottawa.
Benoit, (Dr. F.), M. D., Montebello.
Bourget, (Jos. G.) Rivière du Loup (du Bas).
Caouette, (J. B.) employé civil—Québec.
Chandonnet, (Abbé T. A.) Docteur en Philosophie, en Théologie et en Droit Canon.—Montreal.
Chapman, (W.)—St. François de la Beauce.
Chauveau, (Hon. P. J. O.)—Montreal.
Chauveau, (Alex.) M. P. P.,—Québec.
Chemin, Abbé Léon, curé de Grenville.
Couture, (Guillaume) rue Carignan, Paris.
Chouinard, (J. B. R.) Avocat—Québec.
Crevier, (Dr. J. A.) Médecin-Naturaliste, Montreal.
De la Bruyère (Boucher)—Saint-Hyacinthe.
De Montigny, (B. A. Testard)—Saint-Jerôme.
Dérome, (F. M.)—Rimouski.
Desaulniers, (Frs. L.)—Yamachiche.
Desaulniers, (A. L.) Avocat.—Trois-Rivières.
Desjardins, (G. Alphonse.)—Lévis.
Desjardins, (Dlle. Clara.)
De Vervins, (M. le Comte A.) St. Louis du Missouri (Etats-Unis).
Dick, (Dr. V. E.)—Château-Richer.
Dion, (J. O.)—Bassin de Chambly.
Donnelly, (James) Beauharnais.
Drapeau, (Stanislas)—Ottawa.
Evanturel, (F. E. Alf.) LL.B., Ottawa.
Faucher de St. Maurice,—Québec.
Filiatre, (R. P.) O.M.I.—Ottawa.
Fréchette, (Louis-Honoré)—Québec.
Gagnon, (Ferd.)—Worcester, Mass., E. U.
Garneau, (A.)—Ottawa.
Genand, (J. A.)—Ottawa.
Graziella, (Mlle ...)
Guay, (Abbé Chs.) N.-D. du Sacré-Cœur.
Guillaume, (Abbé G.) curé d'Embrun, diocèse d'Ottawa.
Guilmet, (Abbé Ed.)—Trois-Pistoles.
Huguet-Latour, (L. A.) A. M., N. P., Montreal.
Huot, (Edouard)—Québec.
Langevin, (Abbé Edm.) Vic.-Général—Rimouski.
L..... (Eugène)—St. Raphaël.
Legendre, (Napoléon)—Québec.
Le May, (Pamphile)—Québec.
Lemoine, (J. M.)—Québec.
Lerida, (Mlle ...)
Lorrain, (Léon) Etudiant en Droit, premier Lauréat au concours de poésie de l'Université-Laval, Sherbrooke.
Malouin, (J. A.)—Québec.
Marnette, (Joseph)—Québec.
McCabe, (L.)—Ottawa.
Meilleur, (Dr. J. B.)—Québec.
Pallier, (R. P.) O.M.I.—Ottawa.
Paquin, (R. P.) O.M.I.—Ottawa.
Paquin, (Elzéar)—Montreal.
Poirier, (Pascal)—Ottawa.
Poisson, (M. J. A.)—Arthabaskaville.
Renault, (Eugène)—Montmagny.
Smith, (Gustave)—Ottawa.
Sulte, (Ben.)—Ottawa.
Tanguay, (Abbé Cyp.)—Ottawa.
Tassé, (Joseph)—Ottawa.
Tassé, (Elie) Surintendant de l'Education, Winnipeg, (Manitoba.)
Tetu, (Dr. L.)—Rivière-ouelle.
Thibault, (Chas.) Avocat—Montreal.
Turcotte, (L. P.)—Québec.

Ainsi que plusieurs autres **Ecrivains** également disposés à enrichir notre Publication de leurs travaux.

Sommaire des Matières.

Rédaction

| | |
|---|----|
| Pie IX et son Pontificat..... | 73 |
| Quelques détails sur la mort de Pie IX..... | 76 |
| Amour et Respect à Pie IX..... | 77 |
| L'Eglise libre dans l'Etat libre (suite)..... | 77 |
| Revue de la Semaine, par B. SULTE..... | 79 |
| Correspondance sur l'Art musical, par G. SMITH..... | 80 |
| Ouverture du Parlement Fédéral..... | 82 |
| Dernières Nouvelles de Rome..... | 84 |
| Services Funèbres de Pie IX..... | 84 |
| Bazar des Orphelins..... | 84 |
| Société Littéraire et Historique de Québec..... | 84 |
| Matières remises..... | 84 |

ABONNEMENT.

Ce Journal paraît le JEU-
DI, et l'abonnement com-
mence avec l'année, payable
d'avance, comme suit :

CANADA.....\$2.00
ETATS-UNIS...\$2.20
EUROPE.....\$4.00

Pour ceux qui ne se
conformeront point à
cette règle, l'abonne-
ment est de \$3.00, pay-
able à la fin de l'année.

DIEU.—PATRIE.—FAMILLES.

ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne la
rédaction ainsi que la cor-
respondance se rattachant
aux abonnements, envoi
d'argent, annonces,
impressions, &c., &c.
doit être adressé à
Mr. l'ADMINISTRA-
TEUR du *Foyer Do-
mestique*, à Ottawa,
franc de port.

LE

FOYER DOMESTIQUE.

Journal Religieux, Littéraire, Historique, Agricole et de Tempérance.

Rédigé par un Comité d'Ecrivains Catholiques.



LE FOYER DOMESTIQUE.

Ottawa, Jeudi, 14 Février 1878.

Pie IX et son Pontificat.

L'Eglise du Canada—dit la *Minerve*—prend une large part au deuil dans lequel la mort du Saint Pontife Pie IX vient de plonger le monde catholique. Elle a conscience de la perte immense qu'elle vient de subir et pleure la mort d'un des plus grands et des plus illustres successeurs de St. Pierre.

Le pontificat de Pie IX est un des plus longs et des plus remplis de l'histoire de la papauté. Il restera célèbre dans la suite des temps et audessus des événements qui le remplissent, apparaîtra entouré de la glorieuse auréole des serviteurs persécutés de l'Eglise, la grande figure de ce saint Pontife.

La carrière de Pie IX est une des plus admirables que nous présente l'histoire du monde ; admirable par la gloire qu'elle a jeté sur l'Eglise admirable par la fermeté, le courage que le Pape a déployés au milieu des persécutions et des violences dont ses ennemis l'ont accablé, admirable par les grands exemples et les leçons de justice, de sainteté, de droit et de vertu qu'il a donné au monde au milieu du déchainement des mauvaises doctrines de la licence de l'impieété.

Le 18 mai 1792 fut, pour l'illustre maison Mastai Ferretti, l'occasion de grandes réjouissances, dit un biographe

de Pie IX, dont nous allons reproduire en partie le travail ; le ciel venait de lui donner un nouveau fils, et les anges, qui avaient accompagné le nouveau-né à son entrée dans la vie, se demandaient tour à tour, comme autrefois au berceau de Jean-Baptiste : "Que pensez-vous que sera cet enfant ? *Quem putas erit iste puer ?*" On eût dit que les messagers célestes avaient alors le sentiment des grandeurs futures de l'auguste Pontife. L'enfant fut baptisé le jour même de sa naissance par son oncle André Mastai, alors chanoine et plus tard évêque de Pesano. Il lui donna le nom de Jean-Marie.

Le 18 décembre 1818, après une éducation brillante donnée à son enfance, Jean-Marie Mastai prononça son irrévocable serment, ce serment qui sépare un jeune homme de la vie du siècle et l'enchaîne éternellement au Christ et à son Eglise, par les liens indissolubles du sous-diaconat.

Un an après, le saint jour de Pâques 1819, le jeune Mastai célébra sa première messe dans la modeste chapelle de Tata-Giovanni, au milieu de ses parents et de ses amis dont les joyeux transports étaient aussi inexprimables que ceux des jeunes orphelins qu'il venait d'adopter comme seconde famille.

Quatre ans après, 1823, il dut cependant s'arracher à leurs larmes pour suivre en Amérique Mgr. Mazzi que les intérêts de l'Eglise appelaient dans ces lointaines contrées. Au début de la traversée, le vaisseau qu'il montait fut assailli par une violente tempête, et on raconte qu'au fort du danger, l'abbé Mastai, les yeux et les mains levés vers le ciel, disait au divin Maître, comme autrefois les apôtres

effrayés : " *Domine, salva nos, perimus ;* " Seigneur sauvez-nous, nous périssons !

En 1825, l'abbé Mastai, de retour à Rome, fut chargé de la direction de l'hospice de Saint-Michel et honoré de la dignité de chanoine de Sainte-Marie, *in viâ lata*. Il ne fit que paraître sur ce nouveau théâtre, car Léon XII l'appela successivement au siège de Spolète et à celui d'Imola qu'il gouverna de 1832 à 1846.

Le 16 juin de cette année 1846, Grégoire XVI n'étant plus, l'évêque d'Imola fut élu Pape, et le lendemain du Conclave, le cardinal Riario Sforza, du haut du balcon du Quirinal, annonça à la foule impatiente l'heureuse nouvelle de l'élection de Pie IX. L'amnistie générale des déportés politiques et le premier Jubilé du pontificat du nouveau Souverain inaugurèrent son glorieux règne. " Nous avons un nouveau Pape, dit le Prélat, c'est l'Eminentissime Seigneur Jean Mastai Ferretti, cardinal et prêtre de la sainte Eglise romaine." Ces paroles furent aussitôt acclamées par de bruyants applaudissements et des cris de "viva Pio nono! vive Pie IX!"

Le 16 novembre 1848, l'ingratitude du lendemain succéda aux acclamations et aux fêtes de la veille : ce n'étaient plus les joyeux hosanna des Romains que redisaient les échos de la Ville éternelle, mais les vociférations sauvages d'un peuple en délire, enivré par l'émeute et la révolution. Pie IX venait de déclarer au monde entier, dans le consistoire du 29 avril 1847, que son devoir et sa conscience ne lui permettaient pas de consentir à la guerre contre l'Autriche. Cette protestation, à la fois juste et énergique, arma les mains des démagogues ; le poignard homicide brisa l'existence du brave Rossi, inaugura l'ère de la tyrannie, frappa mortellement Mgr. Palma et prépara à Pie IX lui-même le chemin de l'exil. L'auguste Pontife se retira à Gaète, dans les Etats du roi de Naples, où il arriva le 24 novembre 1848.

En 1849, la France proteste contre l'envahissement du S. Siège de Rome ; l'armée française, maîtresse de la révolution, occupe la Ville éternelle et Pie IX est ramené triomphalement sur le siège de Saint Pierre par les vaillants soldats de la France.

Le 12 avril 1850 fut un jour de gloire pour la France et d'indicible joie pour

le peuple romain ; Pie IX arrivait aux portes de Rome dès quatre heures de l'après-midi ; il était précédé et suivi de deux escadrons de dragons français ; un brillant état major entourait sa voiture et le général Baraguay-d'Hilliers occupait à la droite du carosse du Pontife le poste d'honneur. Les cris de vive Pie IX ! vive le Saint-Père ! vive notre roi ! vive l'armée française, témoignaient de la satisfaction unanime des Romains. Le soir, la ville fut brillamment illuminée.

Le 24 septembre 1850, par une lettre apostolique, Pie IX rétablit la hiérarchie épiscopale en Angleterre, supprime les huit vicariats apostoliques et les remplace par douze sièges épiscopaux, savoir : de Southwark, de Plymouth, de Clifton, de Wewot et Saint-David, de Shrewsbury, de Birmingham, de Nottingham, de Northampton, de Beverley, de Haxham, de Liverpool et Solford.

Le 4 mars 1853, la hiérarchie ecclésiastique est rétablie dans toute la Hollande.

Le 8 décembre 1854, le dogme de l'Immaculée Conception de la Reine du Ciel fut solennellement proclamé dans l'univers entier. Les réjouissances furent indescriptibles.

En 1859, Rennes, cité de la Bretagne, est érigée en archevêché. Cette même année, la pauvre Italie est de nouveau entraînée dans de nouveaux et interminables désastres. La révolution est partout ; les Romagnes se soulèvent ; Victor-Emmanuel prend le nom de dictateur ; les événements qui se succèdent rapides préparent les drames sanglants dont l'Italie va devenir le triste théâtre et dont le fatal dénouement sera le sacrilège et la spoliation de la Papauté.

Le 18 mars 1860, en effet, le roi de Piémont, entraîné par sa folle et téméraire ambition, s'annexe les Romagnes et, par une entente à la fois hypocrite et sacrilège, cède à la France abusée Nice et la Savoie.

En 1860, Victor-Emmanuel et ses complices dans la spoliation des Etats de l'Eglise sont solennellement excommuniés, le Pape fait appel à la justice de l'Europe entière.

Le 27 mars 1860, le brave Lamoricière accepte le commandement de l'armée pontificale grossie de nombreux volontaires accourus de toutes les puis-

sances indignées et principalement de la France, aussi du Canada.

Le 8 septembre, même année, le Piémont, par un forfait aussi impolitique qu'inouï, somme Pie IX de licencier ses troupes, et avant même que le délai accordé ne soit expiré, Fanti et Cialdini ont franchi la frontière pontificale!

Le 16 octobre 1860, eut lieu le guet-apens de Castelfidardo où le Piémont se souilla d'un éternel déshonneur.

Le brave Lamoricière et l'immortel Pimodan, s'y couvrent de gloire, le dernier est assassiné par le lâche Brambilla; un bombardement de dix jours fait expier à la généreuse Ancône son hospitalité donnée au général Lamoricière et aux débris de sa vaillante armée. Les sicaires ne cessent le feu que quand ils eurent obligé le général français à signer une glorieuse capitulation.

En 1860 et pendant que l'Italie lutte avec la révolution, les chrétiens du Liban et ceux de Damas luttent contre le fanatisme musulman qui les menace sur plusieurs points de l'Asie. L'armée française accourt au secours des nombreuses victimes, et par une lettre du 29 juillet, Pie IX témoigne de sa vive douleur et condamne ces sacrilèges et odieux forfaits.

Le 27 mars 1861, Victor-Emmanuel est proclamé roi d'Italie et usurpe Rome pour Capitale; un vote de la Chambre consacre cet inique stratagème dont les fatales conséquences entraînent la spoliation et la suppression des congrégations religieuses. Pie IX proteste et revendique ses droits.

Le 8 juin 1862, tandis que Rome païenne donne au monde l'affligeant spectacle de la révolution, Rome chrétienne, à l'appel du Pontife suprême, célèbre par de brillantes fêtes la canonisation des martyrs du Japon; plus de deux cent mille spectateurs, deat trois cent vingt-trois cardinaux, patriarches, archevêques et évêques, plus de quatre mille prêtres, assistent à cette grande solennité.

En 1863 et en 1864, Pie IX adresse à Sa Majesté l'Empereur de Russie l'expression de ses légitimes mécontentements à l'occasion des massacres du clergé et des fidèles de la malheureuse Pologne; l'allocution du 27 avril 1864, est une des plus célèbres de l'Auguste Défenseur de l'innocence opprimée.

15 septembre 1864.—Satisfait de ses iniques attentats, fier de ses succès d'un jour, poussé par une politique qui n'a jamais trompé personne, Victor-Emmanuel manifeste des intentions protectrices envers la personne du Pape et le Saint-Siège qu'il vient d'envahir et de spolier. Par une entente avec la France, le roi usurpateur feint de vouloir respecter les dérisoires lambeaux de la royauté qu'il laisse au Souverain Pontife, promet de payer une partie de la dette des Etats de l'Eglise dont il a fait la proie de sa funeste ambition; c'était un prétexte fourni à Napoléon III, pour l'engager à retirer ses troupes de Rome. Pie IX refuse énergiquement les offres du souverain auquel il répond par l'excommunication.

Le 8 décembre 1864, Pie IX condamne les erreurs modernes, résumées dans un écrit, le Syllabus; neuf mois après la franc-maçonnerie est elle-même condamnée.

En juin 1867, Rome célèbre le dix-huitième centenaire des martyrs saint Pierre et saint Paul, et la canonisation des martyrs de Gorkom.

Le 3 novembre, les soldats français de l'armée pontificale remportent la victoire à Mentana; Garibaldi est battu.

Le 4 décembre 1867, le gouvernement français s'engage à garantir le territoire du Saint-Siège, dans toute son intégrité.

Le 27 juin 1868, convocation du Concile du Vatican pour l'année suivante, 8 décembre 1869; sept cent soixante-sept Prélats y assistent.

Le 18 juillet 1870, le dogme de l'infaillibilité du Pape est solennellement proclamé.

Le 22 juillet 1870, époque mémorable de nos fatals désastres, dans la guerre de la France contre la Prusse, les Piémontais assiègent Rome; Pie IX est réduit à son Vatican, 20 septembre 1870.

Le 20 décembre 1871, Pie IX proteste contre ces nouveaux attentats à sa royauté.

Le 8 décembre, saint Joseph est déclaré patron de l'Eglise universelle.

En 1874, les Jésuites sont chassés d'Italie; le Collège romain est supprimé.

Le 5 mai 1876, la France catholique inaugure l'ère des pèlerinages à Rome et aux différents sanctuaires d'Italie;

dix-huit cents pèlerins sont reçus en audience solennelle par le Pape.

Le 21 mai 1877, noces d'or de Pie IX, ou cinquantième anniversaire de son élévation à l'épiscopat. Le Pape reçoit des députations de tous les diocèses de la France et du monde entier.

Pie IX est âgé de quatre-vingt-six ans, il y a 59 ans qu'il est prêtre, il fut 21 ans évêque, et 32 ans Pape. Il a dépassé les années du pontificat de St. Pierre, bien que, d'après la tradition, il ne devait pas en être ainsi des successeurs de Pierre.

Pie IX est un des plus doux, des plus charitables, des plus éminents des Pontifes de Rome, et c'est cependant ce Pontife tant aimé, tant vanté, que les souverains de l'Europe ont abandonné, et que le roi de Piémont a retenu captif au Vatican.

Après avoir jeté un coup-d'œil sur ces lignes qui nous rappellent les triomphes de l'Eglise et les persécutions infligées à Pie IX, le pardon accordé à ses ennemis, ne pourrions-nous pas nous écrier : le Pape est le représentant de Dieu que Dieu a placé à Rome, parce que Rome est le lieu où il plaît à Dieu d'habiter ; et son histoire enferme plus d'éléments divins qu'un autre. Faible, diffamé, moqué, crucifié comme l'homme de douleur, invincible comme l'Homme-Dieu, dans les conditions du Calvaire, il continue l'œuvre du Calvaire : œuvre incomparable, poursuivie et agrandie depuis dix-huit siècles à la face des hommes prosternés devant le miracle ou stupéfaits et furieux devant le problème. Il enseigne, il expie, il délivre, il meurt.

C'est l'histoire de tous les Papes depuis St. Pierre jusqu'à celui que pleure maintenant le monde catholique.

Quelques Détails sur la mort de Pie IX.

Rome 9.— Le télégraphe transmet ce qui suit de Rome aux journaux de l'Angleterre :

Mercredi soir, 6 février, à 8 heures, le Pape a ressenti une suffocation soudaine. Il a plaisanté plusieurs fois, mais il a dit à ses médecins : "La mort l'emporte cette fois." Ses derniers moments ont été lucides.

La cause immédiate de la mort a été la fermeture de la plaie de la jambe qui a fait monter les humeurs aux pou-

mons et à la cervelle. Les cardinaux Manning et Howard étaient présents à la mort du Pape.

Le gouvernement italien assurera l'indépendance du conclave et offre les services que le cardinal Simeoni pourra demander.

Le cardinal Simeoni a demandé des troupes et le gouvernement a accédé à sa requête. Les ambassadeurs accrédités auprès du Vatican, se sont rendus en corps au Vatican pour voir le défunt.

La ville est parfaitement calme. Les autorités ont pris toutes les mesures qui semblaient nécessaires. Toutes les approches du Vatican sont gardées par la police et la garde municipale.

Le Conclave va s'assembler immédiatement au Vatican. Le Pape a laissé des instructions qui seront décachetées et lues, *présente cadavere*, par le Chambellan à tous les autres cardinaux. Le Prince Chigi, Maréchal du Conclave, est entré en fonctions et a donné ordre, suivant la coutume, de murer les portes et d'éloigner toutes les personnes de l'étage sur lequel se trouve la salle du Conclave. Tous les cardinaux sont informés de la réunion du Conclave.

Les cardinaux français, ainsi que ceux de l'Espagne et de l'Autriche sont rendus à Rome.

Le cardinal M. McClosky, des Etats-Unis, a laissé New-York, le 9, pour Rome.

On a communiqué au Sacré Collège les dernières volontés du Pape.

Les cardinaux Bilio, Perci et Di Pietro seront administrateurs de l'Eglise jusqu'à l'élection du nouveau Pontife.

Les restes du Pape seront déposés temporairement dans la chapelle du Cœur de St. Pierre.

Le dernier acte du Pape a été d'ordonner la continuation du paiement des salaires de ses serviteurs et des pensions de leurs veuves.

Le cardinal Simeoni a cessé d'exercer les fonctions de Secrétaire d'Etat. La conduite des affaires est remise à Mgr. Lasagni, Secrétaire du Sacré Collège.

La déclaration officielle des médecins qui ont assisté aux derniers moments du Pape est publiée. Il y est dit que la cause immédiate de la mort a été la paralysie des poumons.

Les préfets et les autorités militaires ont reçu ordre de rendre les derniers honneurs au Pape, s'ils y sont invités.

L'Italia dit que le Sacré Collège a

décidé de tenir le conclave à Rome.

Tous les cardinaux présents à Rome ont assisté à l'assemblée préliminaire tenue aujourd'hui dans la salle du Consistoire. Il a été décidé que la dépouille mortelle du St. Père serait exposée pendant trois jours dans la Basilique de St. Pierre. Les cérémonies dureront neuf jours, après quoi le Conclave se réunira.

Londres, 9.—Les détails officiels de la mort du Pape confirment les nouvelles déjà données. Le Pape a conservé un calme parfait jusqu'à la fin. A onze heures de la matinée, le 7 février, la respiration est devenue très pénible, il a alors pris un crucifix qui se trouvait sous son oreiller et a béni les assistants. Subséquemment, à la demande du cardinal Bilio, il a béni le Sacré-Collège. A 3 heures 40 minutes, le corps est devenu livide. Les cardinaux se relevaient pour prier près du lit de mort. Le cardinal Bilio a commencé à réciter l'office des agonisants. Il n'avait pas fini que le râle de l'agonie a cessé.

La cour et le ministère d'Italie ont déclaré qu'ils assisteraient aux funérailles si on leur assignait une place convenable.

A Naples, la Bourse, les théâtres et la plupart des magasins sont fermés. En Espagne, les églises seront tendues de noir pendant dix jours.

Versailles, 9.—La Chambre des Députés a résolu de s'ajourner pour les funérailles du Pape.

New-York, 9.—Voici ce que dit l'*Express* de New-York au sujet de la mort du Pape :

“ La mort du Pape Pie IX est presque une surprise, bien qu'elle ne fût pas tout à fait inattendue. Sa santé était chancelante depuis longtemps, et s'il n'est pas mort plus tôt, c'est grâce à la vigueur remarquable de sa constitution. Ainsi finit enfin cette longue et utile carrière, et l'une des plus remarquables des temps modernes. Son règne a été plein d'événements, mais l'histoire rendra un verdict impartial sur ses actes. La nouvelle de sa mort sera reçue avec un sincère regret par des millions de personnes, et protestants et catholiques seront d'accord pour reconnaître qu'un grand et excellent homme a disparu de ce monde. ”

Amour et respect à Pie IX!

La Société St. Jean-Baptiste d'Ottawa vient de formuler comme suit son profond respect à la mémoire de Pie IX, dans sa séance de dimanche dernier :

Proposé par M. E. Tassé, secondé par M. J. C. Taché, (ex-zouaves pontificaux) :

Que la Société St. Jean Baptiste d'Ottawa, a appris avec douleur la mort du Chef vénéré de l'Eglise, que de concert avec les catholiques du monde entier, cette société désire exprimer publiquement son regret, et en même temps protester de son attachement à l'Eglise, et comme marque de son profond respect pour le grand Pontife cette assemblée s'ajourne.

Les deux Autorités parallèles ou l'Eglise libre dans l'Etat libre.

(Traduit de la "Civiltà Cattolica" pour le
Foyer Domestique.)

(Suite.)

V.

Mais on dira : il y a des Etats où règne ce parallélisme, par exemple, les Etats-Unis d'Amérique, et cependant, il ne s'ensuit pas cette ruine que vous venez de décrire. Là, l'Etat suit sa voie, sans s'occuper de la religion ; et la religion, à son tour, pourvoit à ses affaires sans rien demander à l'Etat. L'un et l'autre néanmoins jouissent d'une admirable prospérité.

Et d'abord nous répondons que ceci est en dehors de la question. Il s'agit ici de droit et de déductions logiques, et non de faits et d'incohérences pratiques, auxquelles, en dépit de principes faux, l'homme est quelquefois entraîné par la bonté de sa nature. Pour ce qui est du fait, non-seulement il y a des gouvernements qui se soustraient à l'Eglise, mais il y en a qui la persécutent. Disons-nous que cela soit dans l'ordre divin ? Nous avons entendu nos Honorables de Montecitorio proclamer dans leurs harangues (*cicalate*) non seulement que l'Etat ne doit pas être subordonné à l'Eglise, mais que tout au contraire, l'Eglise doit être subordonnée à l'Etat. Nous avons vu le gouvernement, conformément à cette prétention, opprimer par des circulai-

res et des actes administratifs, la liberté et les droits de l'Eglise. Et néanmoins, est-il un homme de sens qui ne réprouve un si inique désordre ? Attendu la liberté de l'homme pour le bien et le mal, le fait ne prouve rien dans l'ordre moral. C'est sur une autre base que nous devons nous appuyer pour juger ce qui est honnête ou deshonnête, ce qui est ordre ou désordre : le vrai critérium de la moralité n'est autre que la nature des choses et les prescriptions divines.

Ensuite, le fait des Etats-Unis prouve seulement qu'il peut exister des pays, où, en égard aux divisions religieuses qui s'y trouvent profondément enracinées dans le peuple, il est nécessaire d'en venir à une complète séparation entre l'Etat et la Religion, et où l'une et l'autre cheminent librement, sans se heurter, sans se combattre. Mais ceci n'est nullement essentiel, c'est purement accidentel ; ce n'est point un bien absolu mais un bien relatif, ou, pour dire mieux, c'est un moindre mal qu'on accepte pour en éviter de plus grands.

Et encore, remarquons-le bien, pour qu'une telle séparation puisse avoir lieu sans les inconvénients signalés plus haut, il faut abandonner cette idée de Cassani, que *les deux institutions, l'Eglise et l'Etat, régissent l'homme tout entier*. Non, l'Etat ne peut plus alors exercer une direction sur l'homme tout entier. Il pouvait participer à cette puissance quand il était uni à l'Eglise et dépendant d'elle. Mais, séparé de l'Eglise, il ne peut plus rien que dans l'ordre purement extérieur et matériel ; son action se confine dans le cercle des affaires simplement civiles et n'atteint en aucune manière l'ordre religieux et moral.

Les tribunaux, les finances, le commerce, l'armée, la paix publique, les relations internationales : tel est le cercle de ses attributions. Il n'a rien à voir en tout le reste. Ce qui touche à la vérité et aux mœurs est complètement laissé à la liberté individuelle, sous l'influence de la religion. Et ainsi en est-il aux Etats-Unis. Là, l'Etat ne se mêle en rien des questions qui sont du ressort de l'Eglise. L'autorité ecclésiastique fonde des évêchés, tient des conciles, institue des ordres religieux, acquiert des propriétés, ouvre des écoles, des universités, sans que

l'Etat s'y oppose ou s'y attribue aucune ingérence. L'Etat fait abstraction de la religion ; mais il se garde bien de se mêler de ce qui peut y toucher de près ou de loin. Non-seulement la foi, mais la morale, le mariage, l'enseignement sont laissés à la libre disposition de l'Eglise. D'où il suit que le manichéisme social, le péril de deux consciences est suffisamment éloigné par ce fait que le gouvernement restreint son action purement et simplement à l'ordre matériel et à ces premiers principes d'honnêteté naturelle, indispensables pour distinguer la vie de l'homme de la vie des animaux sans raison.

On ne saurait nier toutefois qu'un pareil état de choses, imposé à ces pays sous l'empire de circonstances toutes spéciales, ne corresponde aucunement à l'idéal divin. Dieu est ordre par essence, et les autorités qui viennent de lui, sont nécessairement coordonnées entr'elles : *quæ sunt, à Deo ordinata sunt*. La nature de l'homme étant double, double est la société à laquelle il appartient : la société civile et la société religieuse. Mais, comme en lui le corps est subordonné à l'âme, de même la première des deux sociétés est subordonnée à la seconde : *Potestas secularis subditur spirituali, sicut corpus animæ*. Dieu, maître suprême, a ici-bas deux ministres : Pierre et César. Mais, de même qu'il demandera compte à Pierre du salut éternel de César, de même il a voulu que César, sous ce rapport, fût soumis à la conduite de Pierre. C'est ce qu'écrivait le pape Gélase à l'empereur Anastase : *Le monde, auguste empereur, est gouverné par deux autorités principales : l'autorité sacrée des pontifes et la puissance royale, mais la responsabilité des prêtres est d'autant plus grave, qu'ils devront au jour du jugement rendre compte des rois, des hommes eux-mêmes*. Et Suarez, expliquant la manière dont les Pontifes doivent rendre compte à Dieu des rois et des empereurs, nous dit qu'ils doivent répondre à Dieu des péchés que ceux-ci ont commis non seulement dans la vie privée, mais aussi dans la vie publique, c'est-à-dire dans l'usage qu'ils ont fait de leur puissance. Ce qui, certainement, ne serait pas exact, si cette puissance n'était pas scumise à la direction des Pontifes.—*Communiqué*.

Revue de la Semaine.

La Russie, négociant avec la Turquie et prêtant l'oreille aux diplomates que lui envoient les puissances, n'a pas cessé néanmoins de marcher. Il s'en suit qu'elle est plus que jamais maîtresse de la situation.

L'Angleterre voit cela avec chagrin, pour ne pas dire plus. Sa flotte va "rôder les côtes" turques. Le parlement vient de voter trente millions de piastres dans ce but. On s'accorde à penser qu'il eût mieux valu faire cette dépense au commencement de la guerre, et qu'il est trop tard pour agir efficacement.

En moins de dix années, deux alliées de l'Angleterre ont été sacrifiées par elle, et pour le même motif : l'épargne d'un peu d'argent. La France en a pris son parti avec courage, mais la Sublime Porte n'est pas de cette humeur. Elle n'entend plus payer les dettes contractées chez les banquiers de Londres, puisque ces mêmes banquiers ont cru devoir forcer leur gouvernement à la laisser seule se débattre contre l'ennemi commun.

Nation commerçante, l'Angleterre oublie trop facilement qu'elle n'a dû et ne peut devoir son influence qu'à la force des armes. Si aujourd'hui les marchands ont assez de poids dans ses conseils pour la tenir à l'écart des grands mouvements qui s'opèrent, c'est qu'elle n'est plus ce qu'elle a été et ce qu'elle croit être. Visant à des intérêts immédiats, les gens du négoce lui font perdre de vue son avenir, ou plutôt ses traditions qui, seules, peuvent lui dicter sa ligne de conduite.

Au début du conflit actuel entre St. Petersbourg et Constantinople, la banque et le comptoir anglais se sont opposés à toute intervention de la part de leur gouvernement, disant que les affaires en souffriraient. La portée naturelle des événements échappe toujours à ceux qui ont les yeux fixés sur la côte des marchés. En fin de compte ils sont entraînés dans la lutte et y perdent dix fois davantage, ou bien ils découvrent qu'ils ont attendu trop longtemps et s'enfoncent pareillement. Les capitaux anglais engagés chez les Turcs sont fort aventurés par le temps qui court. Répudier la dette anglaise ferait à merveille et pour le sultan et pour le czar. Il est humiliant de se faire battre de cette façon quand on est grand

pouvoir, comme l'Angleterre aime à se le dire.

La Russie fait admirablement sa besogne. La mer Noire est à présent un lac qui lui appartient; elle prend les bouches du Danube; elle relie à son influence les populations de langue slave qui habitent les provinces de droite et de gauche de ce fleuve, la Méditerranée s'ouvre pour elle. Voilà la Turquie chassée en Asie, et l'Autriche bloquée; il ne manquerait plus qu'une entente avec quelques rois asiatiques pour arriver à démembler l'empire du Croissant, et quelques combinaisons de concert avec Bismark pour faire avaler l'Autriche par la Prusse.

Depuis Pierre Le Grand qui a tracé le programme de la politique russe, il y a cent cinquante ans, cette puissance n'a pas cessé de s'étendre. Par la Pologne détruite elle confine à l'ouest, aux territoires Allemands. Par l'écrasement de la Turquie elle déborde au sud jusqu'en Orient et aux Indes. Par ses possessions du nord elle a seule tout un océan, enfin vers l'est elle est rendue au Pacifique; Voyez sur la carte l'effrayante étendue ainsi arrachée aux nations de son entourage.

Il y a vingt-cinq ans, des navigateurs anglais et français, pénétrant dans la mer du Japon, croyaient naïvement en faire la découverte. Ils se heurtèrent à la marine russe et reconnurent sur le rivage de la Mandchourie des établissements protégés par le pavillon du czar. La Chine s'était complaisamment laissée prendre un terrain grand comme la province de Québec, dont elle ne tirait rien; les marchands russes y avaient créé tout un monde, sans oublier de le relier au reste de leur pays par des communications en règle et de le faire protéger par les canons de leur souverain.

"L'avenir est aux peuples sales et qui mangent du suif."

Notre gouverneur-général arrive de Washington, ayant accompli évidemment une mission diplomatique. S'agit-il de sonder les intentions des Yankees sur la question d'une guerre anglo-russe? Que feraient les Etats-Unis si leur ami de St. Pétersbourg avait maille à partir avec l'Angleterre? Grosse question. Elle nous touche peut-être directement. Qui sait si nous

n'aurions pas une guerre sur les bras comme en 1812, tout simplement parce que "notre grand-mère de l'autre côté du lac" n'aurait pas le loisir de s'occuper de nous ?

Son Excellence lord Dufferin va passer la semaine à Montréal où on lui fera traverser toute une série de fêtes somptueuses longuement préparées et tellement annoncées que je commence à y voir un peu de commerce, soit dit entre nous.

* * *
On est pour le Bout de l'Île ou on ne l'est pas. Nul moyen d'éviter l'alternative.

Un chemin de fer est en construction sur la rive nord du St. Laurent et de l'Ottawa ; passant dans le voisinage de Montréal il faut qu'il entre dans cette ville, mais par où ? Par le flanc ou par le bout ? Une discussion, une tempête plutôt, est sortie de là. Si le flanc gagne, le bout est sacrifié ; si le bout l'emporte, le flanc se ruine. C'est très-inquiétant. J'ai beaucoup aimé les raisons que donnent les hôteliers de Montréal : " Si le chemin n'entre pas par le Bout de l'Île, disent-ils, les voyageurs passeront tout droit et notre ville ne recevra d'eux aucun argent." Vous êtes bien bons, hôteliers, mes amis, mais si on vous disait que les voyageurs n'ont envie ni de vous voir, ni de vous laisser leur argent ? Votre désir, tout naturel qu'il vous paraisse, est de nature à nous effaroucher, permettez qu'on vous le dise. Nous irons vous voir à notre convenance ; inutile de nous envoyer prendre par la police — c'est trop de politesse.

L'aile ajoutée à l'édifice de l'ouest, sur le carré du parlement, est occupée, depuis quelques jours, par les postes et les travaux publics. C'est un immense bâtiment de très-belle mine qui présente du côté des Chaudières une façade superbe. On y a ménagé l'air et la lumière avec succès, contrairement au reste des édifices qui, sous ce rapport, ont de grands défauts, chacun le sait.

Le cabinet du premier ministre est un bijou en son genre. Il est situé dans la grosse tour. La cheminée qu'on y voit est monumentale. Les sculptures des portes, très-réussies, représentent des sujets canadiens. Un escalier dérobé permet d'entrer et de sortir sans être vu.

Les sonnettes électriques vont être remplacées par des téléphones, à ce que l'on dit.

Il ne serait pas sans à propos de mettre en communication les blocs entre eux. Du Conseil privé au bureau du premier ministre, il y a je crois, plus de mille pieds. Un messenger a le temps de vieillir en chemin ; de plus il faut écrire. Avec le téléphone on se parlerait à l'oreille.

Le trophée destiné à l'Exposition de Paris est en route. Avant de l'expédier, on l'a monté et on a pu voir qu'il sera d'un bel effet. C'est une maison avec escalier, varena, tourelles, portes et fenêtres, élevée d'à peu près quatre-vingts pieds.

On va aussi envoyer les rondelles de bois de pin qui se voient sur la place du Parlement. Elles ont été taillées dans des arbres de huit à neuf pieds de diamètre, dont les cercles concentriques indiquent un âge de mille ans, soit dit six cents ans avant la découverte de l'Amérique.

Les ingénieurs terminent le modèle d'écluse que l'on va aussi envoyer là-bas. Rien de plus joli que ce travail. Les moindres détails du système y sont visibles. Il a fallu une patience d'ange pour confectionner ces réductions de charpentes plus petites qu'une allumette, ces simulacres de pierres détaillées comme une mosaïque, ces portes qui ressemblent à l'œuvre d'un orfèvre, ces chaînes qu'une femme élégante se mettrait au cou, ces carvelles qui n'ont plus de proportions appréciables. — Et que de calculs il a fallu pour cela ! Mon cher Steckel, vous devriez signer votre ouvrage. Ce n'est pas en l'examinant que les Européens nous prendront pour des Iroquois

BENJAMIN SULTE.

Ottawa, 9 Février 1878.

Correspondance.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Permettez à un ami de la jeunesse de faire part de ses réflexions à vos estimables lecteurs sur l'enseignement du Piano dans nos maisons d'éducation, et cela, à l'occasion d'un examen auquel j'ai assisté dernièrement au Pensionnat Notre-Dame, sous la direction des Révérendes Sœurs Grises d'Ottawa.

Les élèves, au nombre de 92, étaient réunies dans le but de se faire entendre sur le piano, chacune dans sa classe et par rang de force. C'était un examen en règle. La séance, présidée par le R. P. Pallier, assisté du R. F. Balland, s'ouvrit par les élèves en Méthode et continua par degré de force jusqu'à la première classe. Cet examen a été excellent et répond parfaitement au programme d'éducation qui a été adopté dans cette institution.

Tout d'abord, la tenue des élèves était irréprochable, et leur maintien devant l'instrument dénotait le soin particulier que prennent les bonnes Sœurs enseignantes vis-à-vis de ces charmantes petites natures. Les élèves plus avancées dans cet art aimable ont toutes fait preuve d'étude et de précision dans leur jeu. Une chose à noter, et qui démontre clairement l'avantage qu'on retire d'un enseignement méthodique, c'est l'unité complète que j'ai remarquée chez toutes les élèves, pour le maintien comme pour la pose des mains sur le clavier ; de ce côté les règles sont strictement suivies par les maîtresses et parfaitement observées par les élèves. — De plus, j'ai constaté avec plaisir que la mesure et le rythme ne laissent rien à désirer dans les diverses pièces de musique qui furent mises à l'étude en vue de cet examen. — La position du corps, la pose des mains, la netteté du doigté et l'expression acquise m'ont suffisamment prouvé que les Sœurs avaient adopté, pour l'enseignement musical, le programme suivi au Conservatoire de Paris.

Les Professeurs de réputation considèrent le professorat comme un sacerdoce, c'est-à-dire qu'il donnent à leur enseignement un caractère rigide qui a pour effet d'inculquer dans l'esprit de la jeunesse les doctrines les plus saines de leur art. Ces professeurs s'appliquent moins à pousser les progrès de l'élève qu'à en faire un sujet sérieux qui puisse un jour mettre en évidence la solidité de son instruction de même que ses connaissances acquises aux meilleures sources des grands maîtres. C'est donc dire en peu de mots que ces professeurs repoussent énergiquement de leur enseignement cette *musique légère qui corrompt l'âme et les sentiments purs*. En effet, un Conservatoire de Musique a pour mission de faire con-

naître les œuvres des grands musiciens et de procurer aux praticiens tous les éléments le mieux appropriés aux aptitudes de chacun. C'est ce qui explique la pureté du style aussi bien que celle de l'exécution chez celui dont l'enfance a été guidée par les bons principes en morale comme en éducation. La Révérende Sœur Directrice a si bien compris le bénéfice qu'elle pouvait retirer de cet enseignement, qu'elle n'a pas hésité à l'introduire l'année dernière (à la rentrée) dans l'Institution de la Rue Rideau. Et puisque je viens de parler de la *musique légère*, qu'il me soit permis de compléter ma pensée sur ce sérieux sujet.

Je considère, moi, le professorat comme un sacerdoce. Suivant mes impressions, je déclare comme une anomalie monstrueuse cette *habitude* qu'on a de faire étudier aux élèves des pièces de musique telles que Polka, Redowa, Schottish, Valse, etc., ces mêmes pièces de musique dont la danse est défendue par notre clergé qui a charge d'âme, et qui, à chaque moment de notre existence, se plaît à nous enseigner le bien et à nous mettre en garde contre le principale.

Remarquons en passant que les livres qui sont placés entre les mains des élèves durant toute leur éducation sont choisis et approuvés par notre digne clergé ; c'est avec ces livres que l'esprit des enfants est si bien orné, que leurs sentiments se développent avec tant de pureté, que leur caractère se modifie, s'améliore avec tant de succès.

Eh bien, nous signalons ici un fait qui est diamétralement opposé au but que se propose le corps enseignant en Canada, et nous signalons ici et publiquement un danger constant aussi bien pour les enfants que pour l'art musical lui-même : ce danger, c'est cette *musique légère* pratiquée par les enfants, dès leur jeune âge, et *pourrissant* ainsi, (le mot est fort, mais il est vrai) les sentiments de l'adolescence, corrompant sciemment l'âme de l'adulte, et empoisonnant pour toute la vie son existence.

Je donne franchement mon opinion au clergé, parce que déjà le chant a été de sa part, l'objet de quelques décisions, soit à cause des paroles, soit pour la légèreté de la mélodie. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est bannir des cou-

vents cette musique dansante qui s'oppose complètement aux progrès réels de l'élève, qui, de plus, compromet l'art musical en Amérique. Mais, me dira-t-on, ces morceaux ne sont pas des Polkas, des Redowas, etc. ; voyez plutôt, ce sont des mélodies composées sur un mouvement de Polka ou de Redowa? — Je le sais bien ; mais voilà précisément où je constate la perfidie de ce titre, — c'est que sous ce semblant de *mélodie* apparaît au grand jour un mouvement qui a pour effet immédiat de communiquer à la jeunesse, rien qu'à l'audition de cette musique, un autre mouvement nerveux qui met en action toute l'activité chorégraphique de cette jeunesse. Dans un pays civilisé, ce désir a nom de *danse*. Or, si les jeunes filles apprennent la musique, ce n'est pas, je pense, dans le but de faire danser leur compagne, mais bien plutôt dans celui de récréer leurs parents et de montrer à ces derniers que les études musicales sérieuses ont le don particulier d'élever les sentiments d'une jeune fille, de leur apprendre que le *beau seul est vrai*, et qu'en dehors de cette maxime, l'esprit galope dans un étroit sentier qui conduit directement vers l'abîme celle qui voulait s'en éloigner le plus.

Donc, pour terminer, c'est la première fois qu'il m'a été donné d'assister à un examen où j'ai pu entendre de la *musique classique*, c'est-à-dire un genre de musique consacré exclusivement à l'étude rationnelle du Piano, et de cette étude découlera naturellement des principes purs, de saines doctrines sur l'art musical enseigné avec tant de soin dans cette Institution. Que les bonnes Sœurs persévèrent dans cette voie ; que les élèves sachent bien qu'elles ne veulent en faire que d'excellents sujets. Que les parents, eux aussi, soient bien persuadés qu'en confiant leurs enfants à de si dignes et parfaites maîtresses, les efforts de celles-ci ne tendent exactement qu'à former des talents d'élite, — c'est-à-dire des lectrices et des exécutantes qui puissent un jour répandre dans la société *le goût du beau et du vrai*.

Agréer, M. le Rédacteur, etc.

GUSTAVE SMITH,
Organiste de la Cathédrale.

Ottawa, le 9 Janvier 1878.

Ouverture du Parlement.

Vendredi, à trois heures P. M., Son Excellence le Gouverneur-Général s'est rendue, avec le cérémonial ordinaire, à la Chambre du Sénat, dans l'édifice du parlement, et a pris son siège sur le Trône. Les membres du Sénat étant assemblés, il a plu à Son Excellence d'y faire requérir la présence de la Chambre des Communes, et cette Chambre s'y étant rendue, Son Excellence a ouvert la Cinquième Session du Troisième Parlement de la Puissance du Canada, par le discours suivant du Trône :—

Honorables Messieurs du Sénat.

Messieurs de la Chambre des Communes.

En vous convoquant de nouveau pour la dépêche des affaires, je suis heureux de pouvoir vous dire que rien en dehors des affaires ordinaires du pays, ne requiert votre présence.

J'ai éprouvé un grand plaisir d'avoir eu l'occasion avant mon départ du Canada de visiter la province de Manitoba, et une partie des territoires voisins ; cette visite a été accomplie pendant le cours de l'automne dernier.

J'ai maintenant eu l'avantage de visiter toutes les provinces de la Puissance durant le terme de mon administration en Canada.

Je suis heureux de pouvoir dire que l'arbitrage sur les réclamations des pêcheries d'après les dispositions du Traité de Washington a été effectué. Une sentence accordant \$5.500,000 comme compensation au Canada et à Terre-Neuve pour l'usage de leurs pêcheries pendant la durée du présent traité, a été rendue par les Commissaires. Ce montant est de beaucoup moindre que celui réclamée par mon gouvernement, mais ayant donné notre assentiment à la création du tribunal pour la fixation de la valeur de nos pêcheries, nous sommes loyalement tenus d'accepter la décision rendu.

L'exposition des produits naturels et manufacturés du Canada à Sydney, Nouvelles-Galles du Sud, a été couronnée de succès. J'ai confiance que le résultat sera d'ouvrir un nouveau marché au commerce canadien, même dans une contrée aussi éloignée que les Colonies Australiennes, des envois considérables

de produits canadiens ayant déjà été expédiés. Les dépenses ont légèrement excédé le crédit voté, mais je ne doute pas que l'extension de notre commerce ne compense amplement le montant déboursé. Des préparatifs ont été poursuivis sans relâche durant les derniers six mois, pour assurer une exposition considérable mais choisie des produits naturels et manufacturés du Canada à la grande exposition qui doit avoir lieu à Paris pendant la présente année; un nouveau crédit sera nécessaire pour faire face aux dépenses. Son Altesse Royale, le Prince de Galles, en sa qualité de Président des Commissaires Anglais, a assigné au Canada une place des plus importantes, dans une des tours principales, où un trophée canadien est déjà en voie d'érection.

Dans le mois de juin dernier, un incendie des plus désastreux a eu lieu dans la ville de St. Jean et a détruit une grande partie de la ville, y compris les édifices publics appartenant au gouvernement de la Puissance. Mon gouvernement a cru nécessaire de consacrer une somme de \$20,000 pour aider à satisfaire aux besoins les plus pressants de la population que cette terrible calamité avait dénuée de tout. J'ai aussi sanctionné la dépense de certaines sommes d'argent, dans le but de commencer la construction de nouveaux édifices publics, et vous serez appelés à ratifier cette dépense en la manière ordinaire.

Dans le cours de l'été dernier, mes Commissaires ont fait avec les Sauvages Pieds Noirs, Blood et Piégans, un traité par lequel le droit de propriété des Sauvages est éteint, sur un territoire de 31,000 milles carrés, à l'ouest du traité No. 4 et au sud du traité No. 6. Le traité a été fait à des conditions à peu près semblables à celles du traité No. 6, mais un peu moins onéreuses. Tout le territoire à l'ouest du lac Supérieur jusqu'aux Montagnes Rocheuses, et depuis la frontière jusque près du 55^e degré de latitude nord, lequel comprend environ 450,000 milles carrés, se trouve maintenant avoir été acquis au moyen de négociations pacifiques avec les tribus indigènes, qui reposent une foi entière dans l'honneur et la justice de la couronne d'Angleterre.

Au commencement de l'été dernier, une bande considérable de Sauvages sous le commandement de Sitting Bull, pour échapper aux troupes américaines,

traversa du territoire des Etats-Unis sur le territoire anglais et est restée depuis de ce côté-ci de la frontière. Le gouvernement des Etats-Unis a fait une tentative amicale, mais infructueuse, pour engager ces Sauvages à retourner dans leurs réserves. Il est à espérer que des arrangements peuvent encore être effectués, qui auront pour effet de leur procurer un établissement paisible et permanent, faisant disparaître par là une cause de malaise et de dépenses considérables pour le Canada.

Les explorations du chemin de fer du Pacifique ont été activement poursuivies et complétées pendant la dernière saison. Une exploration instrumentale complète du chemin par les vallées de la branche nord de la rivière Thompson et du bas de la rivière Fraser a été faite, dans le but de constater définitivement si cette ligne est plus avantageuse que les autres lignes déjà explorées jusqu'à Dean Inlet et Bute Inlet respectivement. Il y a lieu de croire que ces nouveaux renseignements vont mettre mon gouvernement en état de choisir la ligne la plus avantageuse depuis Tête Jaune Cache jusqu'à la mer. Un état complet des travaux faits pendant la dernière saison dans cette direction et dans d'autres, sera prochainement mis devant vous.

Je suis heureux de pouvoir vous féliciter sur la récolte abondante obtenue dans toutes les parties de la Puissance, et de constater que grâce à cette cause, jointe à d'autres, il y a eu quelqu'augmentation dans les revenus publics, ce qui indiquerait, je l'espère, que la dépression commerciale qui a affligé le Canada, de même que d'autres pays, tend à disparaître.

Mon attention a été attirée sur quelques imperfections dans le système actuellement existant d'auditer les comptes publics, et une mesure ayant pour but d'assurer une audition plus complète et plus efficace sera soumise à votre considération.

La perspective d'avoir prochainement des moyens plus faciles de communications avec les Territoires du Nord-Ouest, et la province de Manitoba, doit certainement attirer, chaque année, un plus grand nombre de colons, et comme la prospérité de la Puissance dépend en grande partie de la colonisation rapide des terres fertiles dans ces territoires, il est désirable et nécessaire

d'en faciliter l'établissement, autant que possible. Dans le but d'obtenir ce résultat, des mesures vous seront soumises pour l'enregistrement des titres, l'établissement d'une loi de *homestead* et l'encouragement de la construction des chemins de fer dans les endroits que n'atteint pas le chemin de fer du Pacifique.

Vous serez appelés à prendre en considération une mesure ayant pour but de mieux assurer l'indépendance du Parlement. L'expérience a démontré que certains changements peuvent être faits avec avantage dans l'organisation des départements, tels qu'ils existent maintenant. Un bill vous sera soumis pour atteindre cet objet, sans augmenter les dépenses ni le nombre des départements.

Il est très désirable qu'il y ait une législation uniforme dans toute les provinces, relativement au trafic des liqueurs spiritueuses. Jusqu'à présent ce trafic a été réglé par des lois provinciales ou par des lois antérieures à la Confédération; bien qu'il y ait eu dernièrement un conflit d'autorité, relativement à la juridiction des pouvoirs locaux. Un bill contenant les dispositions nécessaires vous sera soumis.

Différentes mesures jugées nécessaires pour amender des lois existantes seront aussi soumises à votre approbation.

Messieurs de la Chambre des Communes.

Le budget de l'année financière prochaine vous sera bientôt présenté. Il a été préparé avec un ardent désir de pourvoir à toutes les branches du service public et à l'exécution de travaux publics urgents, dans les limites du revenu probable, sans augmenter le fardeau des taxes.

J'ai donné ordre que les comptes publics de la dernière année financière soient mis devant vous.

Funérailles du Souverain Pontife.

Les funérailles du Souverain Pontife ont lieu aujourd'hui, à Rome.

D'après les règles Canoniques les Cardinaux doivent se réunir en Conclave, dix jours après le décès du Pape.

Ainsi, Dimanche prochain, le 17 février, aura lieu l'ouverture du Conclave des Cardinaux, pour l'élection du nouveau Pontife.

Les nouvelles données hier par le télégraphe à ce sujet, sont incorrectes.

Services funèbres.

Cette semaine, dans toutes les églises catholiques du monde entier, des Services pour le repos de l'âme de l'illustre Pie IX ont été chantés, et la Presse s'est revêtue d'ornements de deuil, pour attester sa douleur pour la perte que le monde catholique vient de faire dans la personne du Pape défunt. Plusieurs journaux protestants ont paru également avec des signes de deuil, comme marque de respect pour ce grand Pontife.

Bazar des Orphelins.

Le Bazar des Orphelins de l'Asile St. Joseph d'Ottawa est actuellement ouvert dans l'ancien magasin de M. Faulkner, rue Sussex. Les Dames Directrices osent compter sur l'encouragement des âmes charitables, par une courte visite au Bazar, où des *lunch* sont donnés de midi à 2 heures chaque jour.

Société historique de Québec.

Voici la liste des Officiers élus pour l'année 1878, savoir :

Patron, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, l'Hon. Luc Letellier de St. Just.

Président.—James Stevenson, écuyer.

Vice-Présidents.—F. S. Scott, écr., Lieutenant Colonel T. B. Strange; A. R. P. S., M. Bouchette, écr., Dr. Boswell.

Trésorier.—Wm. Hossack, écr.

Bibliothécaire.—R. McLeod, écr.

Secrétaire-Archiviste.—L. P. Turcotte, écuyer.

Secrétaire-Correspondant.—Wm. Clint, écuyer.

Secrétaire du Conseil.—A. Roberston, écuyer.

Directeur du Musée.—James M. LeMoine, écuyer.

Directeur des Appareils.—F. C. Wurtule, écuyer.

Conseil, (membres additionnels) :

Joseph Withead, écr. ;

J. F. Belleau, écr. ;

Rév. F. D. Powis ;

Com. Ashe, M. R. F. R. S.

L'abondance des matières pressantes à communiquer aux lecteurs du *Foyer Domestique*, cette semaine, nous a forcé de suspendre la publication des autres travaux ordinaires, et nous espérons que nos lecteurs en seront satisfaits.

Agents du Foyer Domestique.

Paroisses. Noms des Agents.

Arthabaskaville... Aimé Dion
 Arthabaska (sta.)... Louis Foisy
 Ancienne-Lorette... George Dufresne
 Aston Station... A. Ouellet
 Aylmer... J. L. Dumouchelle
 Baie St. Paul... O. A. Clément
 Bécancour... Dlle. M. L. E. Rivard
 Bedford... E. R. Demers
 Beauharnois... J. A. Painchaud
 Beaumont... G. H. Couture
 Beauport... Laz. Chamberland
 Berthier (en haut) R. E. Pelland
 Bienville... Paschal Morin
 Boucherville... L. Normandin
 Broughton-Est... Louis Beaudoin
 Buckingham... Thos. Dechène, Inst.
 Cacouna... H. St. Jorre, N. P.
 Chambly (Bassin) W. Vallée
 Champlain... Nap. Hardy, M. de P.
 Canrobert... Frs. Meunier, N. P.
 Cap Chatte... Thélesphore Roy
 Cap Rosier... J. A. LeBel
 Charlesbourg... J. M. Tremblay
 Chicoutimi... J. O. Tremblay
 Coaticook... Ferrier Chartier
 Côteau du Lac... J. H. Rondeau
 Côteau Landing... L. A. Gladu, Notaire.
 Deschambault... A. D. Hamelin
 Durham-Sud... F. Préfontaine
 Gentilly... S. Brunelle
 Granby... S. E. Bergeron
 Grand Métis... Jules Martin
 Grand Pabos... Thos. Soucy
 Hâvre-aux-Maisons... I. Mad. P. L. Joncas
 Hébertville... N. P. Gagné
 Hemmingford... J. A. V. Amirault
 Hochelaga... Dr. F. A. Mousseau, MD
 Iberville et St. Jean... Jean Bourguignon
 Isle Perrot... M. S. Jobin
 Jeune Lorette... J. G. Vincent
 Joliette... Laurent Desaulniers
 Kamouraska... L. C. Bégin
 Lachine... Fabien Caisse
 La Patrie... A. B. Gendreau
 Laprairie... Julien Brosseau
 La Présentation... Alexis Milet
 L'Islet... Mad. Ve E. Ballantyne
 L'Acadie... Olivier Belle
 L'Anse à Giles... I. O. Giasson, N. P.
 L'Assomption... J. Z. Martel
 Lawrenceville... A. C. Tétu
 Lauzon [Village]... P. A. Bourget
 Longueuil... F. X. Valade
 Mascouche... J. O. Lamarche
 Malbaie... Elie Auger, N. P.
 Matane... T. P. Paradis
 Montmagny... S. Vallé, N. P.
 Monte Bello... Charles Major
 Maria... F. S. Cyr
 Montréal [Cité]... Ignace C. St. Amour
 N.-D. de Levis... Elzéar Bédard
 N.-D. du Sac-Cœur... Joseph Parant
 N.-D. du Lac St. J. Israël Dumais, N. P.
 Piopolis... Chs. F. X. Langlois
 Pointe-Claire... Dr. F. E. Valois, M.D.
 Pointeaux-Trembl. N. Blais
 Pointe du Lac... Louis Comeau, jr.
 Portneuf... F. X. T. Hamelin
 Québec [Cité]... J. O. Filteau
 Rigaud... J. Charlebois
 Rimouski... Alphonse Couillard
 Rivière aux Renards... D. V. Pelletier
 Rivière-du-Loup... Irénée Gravelle
 Sault-au-Récollet... J. B. Beauchamp
 Sault Montm'cy... Jos. Cazeau
 Sherbrooke... C. Gélinas
 Somerset... H. Jutras
 Sorel... J. O. Weillbrenner
 Stanfold... Messire ME Janelle
 Stockwell... M. Patenaude
 Ste Adèle... O. Lafleur
 Ste Agathe... Laz. Boulanger
 Ste Agathe... A. Marié

Paroisses. Noms des Agents.

St. Aimé... P. Gélinas
 St. Ambroise... Ol. Vigneault
 St. Anselme... P. Fortier
 St. Antoine... L. J. Cartier
 St. Arsène... Elie Martin
 St. Augustin... M. C. East
 St. Alban... Sifroid Leclerc
 St. Alexis... Dlle. Mathilde Omon
 St. Albert... Prud. Lainesse
 St. Anicet... S. F. Bourgeault
 Ste Anne... Marcel Côté
 Ste Anne Lapoca... Germain Lévesque
 Ste Anne la Péra... J. U. Marcotte
 Ste. Anne... Israël Dufresne, Inst.
 St. Alexandre... A. A. L. Brien
 Sandy Bay... Prosper Paradis, March.
 Ste Brigitte... M. Houde, M. de P.
 St. Casimir... F. X. Gingras.
 Ste Cécile... J. Landry.
 St. Césaire... J. E. Gaboury
 Ste Claire... J. E. LeRoy
 St. Cyrille... J. B. Cloutier
 St. Camille... G. Crépeau
 St. Charles... Joseph Montminy
 Ste Clothilde... Camille Gélinas
 St. Constant... Alphonse Lancôt
 Ste Croix... J. Hamel
 St. Denis... A. Dupuis
 St. Esprit... Chas. Dalpé
 St. Edouard... Eusèbe Cinq-Mars
 Ste Edwidge... J. Courtemanche
 St. Eustache... Daniel Ethier
 St. Fabien... V. Roy
 Ste Famille... Alph. Drouin
 Ste Foye... Felix Belleau
 St. Flavie, [Stat.]... Ant. Berubé
 St. François du Lac... P. R. Robillard
 St. Frédéric... L. G. A. Legendre
 Ste Flavie... Joseph Fournier
 St. George... F. X. Roy
 Ste. Geneviève... D. Lacourcier
 St. Germain... Mad. Ve. E. B. Paré
 St. Gervais... Ferdinand Aubé
 St. Guillaume... H. Mercier
 Ste Hénédine... Jos. Mercier
 Ste. Hélène... B. Michaud
 St. Henri... Gilbert Roy
 St. Hermas... Benj. Beauchamp,
 St. Honoré... Pierre Boucher
 St. Hilaire [Villag.]... Arthur Goulet
 St. Hugues... E. Lafontaine
 St. Hyacinthe... J. de Labroq.-Taché
 St. Isidore... F. T. Langevin
 St. Jacques... J. E. Ecrement
 St. Jacques le Min... J. O. Poirier
 St. Janvier... D. Desrochers
 St. Jean... Jean Bourguignon
 St. Jean-Baptiste... L. G. E. Goulet, M. P.
 St. Jean [I. O.]... F. Turcotte
 St. Jean Chryst... I. J. E. Derome
 St. Jean-Port-Joli... Dlle. M. Fournier
 St. Jérôme... E. Marchand, M. de P.
 Ste Julie... Joseph Collette
 Ste Justine... J. A. Raizenne
 St. Joseph... Dlle. Anaïs Arcan
 St. Joseph... T. Samson
 St. Lambert... Magt. Bréchu
 Saint-Laurent... Dr. I. LeCavallier, M.D.
 St. Léon... S. Lesage
 St. Léonard... Dr. Max. Bellemare
 St. Lin... Charlesmagne Laurier
 St. L. de Gonzague... D. Vachon
 St. Michel... Dr. L. J. Bourret, M. D.
 St. Malo... Moïse Roy
 Ste Marguerite... C. G. Lajeunesse
 Ste. Marie du Monoir... Vildac Langewin
 St. Mathieu... Théophile Lévesque
 St. Maurice... P. M. Pacaud
 St. Maurice... G. E. Bistodeau
 St. Michel... Dr. E. S. Belleau, M.D.
 St. Moïse... Jos. Smith, M. de P.
 St. Norbert... G. E. Bistodeau
 St. Placide... B. J. Bertrand

Paroisses. Noms des Agents.

St. Pie... M. D. Meunier
 St. Pierre les Becs... Ths. Philips
 St. Pierre... Mad. Ve. S. Bacon
 St. R. des Aulnais... George Gagnon
 St. Roch... J. B. Paquet
 St. Romuald... Damasse Roberge
 St. Sébastien... J. F. Godreau, N. P.
 St. Simon... Dlle. S. Bernier
 St. Stanislas... Léon Perrault
 St. Sulpice... J. Royal
 St. Tite... J. N. Buist
 Ste. Thérèse de Blainville... Aug. Séguin.
 St. Thomas Pierv... H. Pitt
 St. Valérien... P. S. Grandpré
 St. Vincent de P... Joseph Paré
 St. Valier... Frs. Bélanger
 Terrebonne... Capt. J. C. Auger,
 Tessierville... H. Parant
 Trois-Riv. [Cité]... Eph. Dufresne, Av.
 Valmont... Onésime Landry
 Valletort... Louis Paradis, jr.
 Yamachioche... Arthur Lacerte
 Yamaska... P. Beaupré
 Warwick... Ls. Triganne

ONTARIO.

N.-D. de Lourdes... J. N. Lévis
 Pembroke... Dr. J. A. Desloges
 Sandwich... Alb. Bondy, Ins
 St. Eugène... S. Labrosse.

MANITOBA.

Winnipeg... J. P. M. Lecours,

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Bathurst... Hill Haché, March
 Bouctouche... G. A. Girouard
 Caraquette... Théot. Blanchard
 Caron Brook... Théodore Pelletier
 Edmundston... Geo. A. Bois, M. du P.
 Memramcook... A. M. Vienneau
 Petit Rocher... O. Turgeon, March.
 Shédiac... Calixte Galland

NOUVELLE-ÉCOSSE.

Clare... Dr. A. P. Landry, MD
 Cité d'Halifax... J. B. LeBlanc
 D'Écousse... R. Benoit, Insp. d'E.

ISLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Egmont Bay... I. O. Arsenault, M.P.P.

ÉTATS-UNIS.

Aurora... Louis Raymond
 Concord... Chs. Pélessier
 Chicago...
 Chippewa Falls... Dr. Jos. Fortier, M. D.
 Danielsonville... L. J. Tétrault
 Detroit... B. C. Gagnon
 Fall River... Nap. Milotte
 Fond du Lac... Nicolas Lamouche
 Grosvenordale... F. B. Lafrenière
 Marquette... Rev. M. H. P. Rousseau
 Northampton... A. Ménard
 Nashua... Joseph Landry
 Springfield... W. Proulx
 St. Albans... Dr. G. Thibault, M. D.
 St. Louis... M. A. Boislianière.
 Vermillionville... A. H. Mornier, jr
 Woonsocket...
 Worcester... Félix Charbonneau

FRANCE.

A. Sauton, libraire, 41, rue du Pac, à Paris

BULLETIN DES ANNONCES.

Comme le **Foyer Domestique** pénètre dans toutes les Paroisses et Villes de la Province de Québec, et autres Centres français du Canada, on a résolu de publier sur le COUVERT DU **Foyer** les Annonces des Marchands et Industriels qui nous seront adressées, à raison de 10 cents par ligne, pour la 1ère insertion, soit \$2.00 pour un carré de 20 lignes, et moitié prix pour chaque insertion subséquente.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS CHARITABLES DU CANADA.

Depuis leur Fondation jusqu'à nos jours.

Cet Ouvrage, en cinq volumes, est publié par Livraison de 150 pages, et le prix est de \$1.00 par livraison, les frais de Port compris.

Cet Ouvrage est approuvé par la plupart des Evêques du Canada.

La 1^{re} Livraison est maintenant en vente au Bureau du **Foyer Domestique**, à Ottawa, qui est le seul dépôt pour la vente de cet Ouvrage.

S'adresser, par lettre, à
STANISLAS DRAPEAU.

[9e Année.]

LA GAZETTE DES FAMILLES,

Revue Religieuse, Littéraire, et Agricole.

Recommandée par NN.SS. l'Archevêque de Québec, les Evêques de Montréal, d'Ottawa, de Rimouski, des Trois-Rivières, de Sherbrooke et de St. Hyacinthe.

Cette Revue, spécialement destinée aux familles, paraît les 1er et 15 de chaque mois, par livraison de 16 pages, double colonne, formant à la fin de l'année un magnifique volume de 383 pages de matières des mieux choisies et propres à l'instruction de la famille et à charmer ses loisirs.

Mr. l'Abbé E. GUILMET en est le Rédacteur-en-chef.

ABONNEMENT : Canada... \$1.00 par année.
Etats-Unis. 1.10 do.
Europe..... 1.50 do.

On s'abonne chez tous les maîtres de poste, et aussi par lettre adressée à Mr. l'Administrateur de la *Gazette des Familles*, à Ottawa.

Nous sommes en mesure de pouvoir fournir aux nouveaux abonnés toutes les livraisons parues durant l'année de 1877, à raison de \$1.00.

CHANTS D'ÉGLISE.

Un **Sanctus**, Chœur à deux voix, avec accompagnement d'orgue, est mis en vente à l'imprimerie du **Foyer Domestique**.

Aussi

Prosternez-vous ! Cantique pour l'Elevation.—Grand Chœur avec Duo.

PRIX :—50 Cents pour 12 copies.

Ottawa, 1er Juin 1877.

Nouvel Etablissement D'ÉPICERIES

EN GROS ET EN DETAIL

Coins des rues Cathcart et Dalhousie

OTTAWA.

Le Soussigné vient d'ouvrir un **MAGASIN D'ÉPICERIES** qui comprend un choix complet, varié et bien choisi d'articles d'Épiceries et de Liqueurs de première qualité, tels que

Eaux de Vie de Martel, Hennessy & Cie., Dubois & Frère & Cognac, Jules Duret, Duval Dupuis, en bouteilles et petits flacons, à l'usage des voyageurs et touristes.

Gin de J. De Kuyper,

Old Tom Gin,

Whisky Ecossais,

Champagne Mousseux, par chopine et demi gallon,

Curacao,

etc., etc.

AUSSI

Un grand assortiment de **Faïence** et **Verreries**, le tout ayant été acheté au comptant dans les meilleurs Maisons d'importations de Montréal. On sollicite une visite des amis et du public en général, vu que les prix très-réduits de tous ces articles défient toute compétition.

A. DeGUISE.

Ottawa, 30 Février 1878.

Ed. PHILBERT,

AVOCAT,

Prend toutes poursuites et défenses, Civiles ou Criminelles.

Bureau : 114, Québec, rue St. Pierre,

Bureau de Jacques Auger, Syndic Officiel.

DOMICILE : No. 10, Rue des Commissaires, St. Roch, Québec.

HEURES DE BUREAU : De 9 A.M. à 5 P.M.



Nouvelle Route Pour Ottawa.

LA PLUS DIRECTE ET LA PLUS COURTE

PAR LE

Chemin de Fer Montréal
Ottawa et Occidental.

Le et après JEUDI, le 27 courant, les Trains réguliers partiront tous les jours comme suit :

MIXTE EXPRESS
Pour Hull et les Stations
intermédiaires..... 7.00 a.m. 4.50 p.m.
St. Jérôme..... 4.00 p.m.

DE RETOUR.

Laisse Hull..... 6.30 a.m. 4.00 p.m.
Laisse St. Jérôme..... 8.00 p.m.

Des arrangements ont été faits à Ottawa pour le transport des passagers allant à et venant de Hull, pour 25 cts.

DUNCAN MACDONALD.
Gérant.

F. Martineau,

PEINTRE et VITRIER,

Nos. 501 et 505,

RUE Ste. CATHERINE,

A toujours en mains un assortiment complet

d'Huiles,

Peintures,

et vitres,

de toutes espèces et qualités qu'il vend à des conditions favorables, et à des prix extrêmement réduits.

On sollicite une visite.

Montréal, Janvier 1878.

J. B. MAJOR,

AVOCAT,

PAPINEAUVILLE, PQ.

IMPRIMERIE

DU

Foyer Domestique.

On exécute à cette Imprimerie des Impressions de tous genres, avec promptitude et à bas prix.